

journalier age de sixon singt feyt au frere de  
pierre aussi journalier et de deffunte amie de laun  
de cete paroisse d'une part, et Marie genevieve dize  
giard agee de singt un an fille de feu nicolas giard  
journalier et de maria marguerite bisel de la  
paroisse de ste helene d'autre part, faite tant  
en cete eglise que celle de la dite paroisse de  
ste helene au paron de nostre eglise paroissee  
par trois jours de dimanche consécutifs savoir le  
quatre, lenze et le six huit du courant sans qu'il  
se soit trouvé aucune empêchement ni opposition, ainsi  
qu'il nous a paru par le certificat du sieur  
balard vicair de la dite paroisse de ste helene  
en date d'aujourd'hui de lui Inement signe, le  
samedi ayant été célébré hier en la dite eglise  
de sainte helene ainsi qu'il appert par le certificat  
du dit sieur vicair, nous soussigné, ptre vicair  
de cete paroisse avons reçu aujourd'hui en cete  
eglise leur Mutuel consentement de mariage  
et leur avons donné la benediction nuptiale avec  
les Ceremonies prescrites par la sainte eglise  
et ce en presence et du consentement du côté  
de l'epouse du dit pierre hache son pere et

de Francois de launay son oncle  
Monu sieur de cete paroisse, et du  
côté de l'epouse de l'epouse et du consentement  
de la dite Marie Marguerite bisel sa Mere qui  
a fait la marque ordinaire ayant de l'ore'ne fessoir  
clair, de jacques giard tailleur son frere de  
la paroisse de seneville et de romain le carpentier  
Laboureur de cete paroisse tous tmoins qui ont signé  
avec l'epoux et l'epouse par une Marque non  
ayant de l'ore'ne fessoir clair.  
La Marque de l'epouse  
jacques giard  
pretre hache  
J. Desaulle  
à la marque de la  
dite Marie Marguerite  
Bisel

A.D. 76

Acte de mariage de HACHE Jacques Pierre  
et GIARD Marie Geneviève [224] x [225]

Eletôt

(2e partie)